



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 27 mai 2024

EN RÉSUMÉ

Au cours de cette semaine, l'actualité dans le domaine de la santé a été marquée par plusieurs sujets majeurs, parmi lesquels figurent :

- **Fin de vie** : Un différend persiste entre le gouvernement et le Parlement, particulièrement concernant les critères d'accès à l'aide à mourir.
- **Hospitalisation Privé** : Les hôpitaux privés suspendent la grève prévue pour le 3 juin. Après deux mois de négociations intenses, un accord a été conclu avec le gouvernement.
- **Questionnement de genre** : Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à encadrer les pratiques médicales pour les mineurs en questionnement de genre.

Nominations

M. Alain GUINAMANT, directeur général adjoint de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille, a été nommé directeur de la délégation ARS des Pyrénées-Atlantiques.

Mme Gwenaëlle CHAPUIS est nommée sous-directrice de l'action régionale, de la modernisation et des moyens à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Le docteur Christian ESPAGNO, ancien neurochirurgien à la clinique des Cèdres à Toulouse, ancien directeur associé de l'ANAP, agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, jusqu'alors vice-président, a été nommé président du Haut Conseil des nomenclatures.

M. Jean-Luc IZARD, directeur du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, présidera le conseil d'administration du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS).

Mme Lucie LIGIER, directrice d'hôpital, qui était conseillère technique chargée de l'offre de soins et du Covid-19 au cabinet de Mme Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, rejoint l'inspection générale des affaires sociales.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Gouvernement / Assemblée Nationale / Projet de loi Fin de Vie : Gabriel Attal a annoncé que le gouvernement s'opposerait à la version modifiée du projet de loi sur la fin de vie, préférant des conditions strictes pour l'aide à mourir, et la ministre de la Santé Catherine Vautrin a souligné la nécessité de répondre aux souffrances sans brusquer les consciences. Le gouvernement a déposé des amendements pour rétablir le critère de "pronostic vital à court ou moyen terme" et supprimer la possibilité pour les patients de déclarer leur souhait d'aide à mourir dans leurs directives anticipées. La commission spéciale a modifié le texte pour permettre à un tiers d'administrer la substance létale et créer un diplôme de médecine palliative, changements critiqués par le gouvernement. Les débats se sont intensifiés autour des soins palliatifs, avec l'adoption d'un "droit opposable" aux soins palliatifs et une loi de programmation quinquennale, malgré l'opposition du gouvernement. Un désaccord entre le gouvernement et le Parlement persiste, notamment sur les critères d'accès à l'aide à mourir, avec le rapporteur Olivier Falorni proposant de réintroduire le critère de "pronostic vital engagé". L'examen des amendements se poursuit jusqu'au 7 juin, avec un vote prévu pour le 11 juin.

Cliniques privées : Les cliniques privées en France ont annulé leur grève prévue pour le 3 juin suite à des engagements obtenus du gouvernement, a annoncé la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP). Ces engagements incluent une meilleure équité de traitement entre les établissements de santé publics et privés. Parmi les concessions figurent une allocation de 80 millions d'euros pour augmenter les rémunérations des gardes de nuit et de week-end dès le 1er juillet, ainsi que la suppression du coefficient qui réduisait les tarifs hospitaliers privés pour compenser un avantage fiscal lié au CICE. De plus, le gouvernement a promis de développer un protocole de financement pluriannuel pour tous les hôpitaux. Parallèlement, les médecins libéraux ont progressé dans leurs négociations tarifaires avec l'Assurance maladie, espérant finaliser un accord officiellement cette semaine.

Sénat / PPL questionnement de genre : Le Sénat a adopté par 180 voix contre 136 la proposition de loi visant à encadrer les pratiques médicales pour les mineurs en questionnement de genre. Le groupe LR a voté unanimement pour, invoquant un "devoir de précaution et de prudence". Les sénateurs UC ont majoritairement soutenu le texte, avec quelques abstentions et votent contre. La majorité des autres groupes, dont le PS, CRCE-K, RDSE, et Ecologiste, ainsi que plusieurs RDPI, ont voté contre, critiquant la proposition comme un prétexte réactionnaire. La ministre Aurore Bergé a également exprimé son opposition, soulignant l'importance de se baser sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

CESE / Financement des associations : La situation des associations est préoccupante en raison de la baisse des subventions remplacées par des commandes publiques et des appels à projets, ce qui les pousse vers une gestion à court terme et dénature leur mission. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) propose 20 mesures pour renforcer le financement et la pérennité des associations, notamment en augmentant les subventions publiques, en créant un fonds national de mobilisation pour la vie associative, et en sécurisant la pluri-annualité des subventions.